



311711 - Suppositoires vaginaux et ablutions

question

Enceinte, ma gynécologue m'a prescrite des suppositoires vaginaux à utiliser quotidiennement pour stabiliser le fœtus avec la permission d'Allah. Ma question porte sur mon état de propreté (rituelle) car les suppositoires en question s'écoulent complètement après un certain temps, et ils continuent de s'écouler jusqu'à l'installation d'autres suppositoires. L'obsession dans laquelle cette situation me plonge rend ma prière invalide. Je ne suis plus en mesure de prier dans la sérénité par peur de voir mes ablutions rompues. A l'entame de la prière, rien ne s'écoule. Parfois, on constate un écoulement qui s'arrête peu après pour reprendre. Le suppositoire peut s'écouler complètement et continuer ainsi durant trois ou quatre heures. Mon cas est-il assimilable à celui d'une femme confrontée à un dysfonctionnement de ses règles qui, par conséquent, doit faire ses ablutions pour chaque prière? Pourtant rien ne s'écoule après la pose du suppositoire. Parfois il y a des écoulements interrompus. Comment juger ces sécrétions quand elles conservent leur couleur sans devenir jaunâtres ou foncées?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, rien de ce que vous dites ne devrait entraîner l'obsession ou l'angoisse par rapport à la propreté rituelle et la prière. En effet, la Charia de l'islam est tout à fait facile à appliquer. C'est dans ce sens que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Je suis envoyé porteur d'une religion droite et tolérante.** (Rapporté par Ahmad et jugé authentique par al-Abani dans Silsilatoul Ahadith as-Sahihah (2924)

Deuxièmement, les sécrétions de l'utérus rompent les ablutions, de l'avis de la majorité des ulémas. Quant au jugement portant sur leur propreté ou leur impureté, elles sont jugées propres selon le mieux argumenté des deux avis émis par les ulémas sur la question. Voir la réponse



donnée à la question n° [44980](#).

Les suppositions en question provoquent des sécrétions comme celles qui se dégagent de l'utérus. C'est pourquoi on les juge propres, bien que leur apparition entraîne la rupture des ablutions.

Troisièmement, du moment que les suppositoires provoquent des écoulements des heures durant, voire se poursuivent jusqu'à la pose d'autres suppositoires, si vous connaissez avec précision le moment de leur arrêt total et que cette pause permet de se purifier et de prier, vous devez en profiter pour faire vos ablutions et prier. S'il y a possibilité de regrouper des prières comme celles de l'après midi ou les deux premières de la nuit, faites-le. S'il n'y a aucun moment précis où s'arrête l'écoulement du suppositoire puisqu'il peut s'écouler à n'importe quel moment, vous devez faire vos ablutions pour chaque prière et l'accomplir après l'entrée de son temps. Dans ce cas, vous pouvez faire autant de prières obligatoires et surrogatoires que vous voulez. La continuité des écoulements après vos ablutions ne vous nuit en rien, fût-ce pendant la prière. Quand le temps de la prière suivante entre, vous refaites vos ablutions et priez et ainsi de suite.

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Celui qui ne peut pas maintenir son état de propreté rituelle durant l'accomplissement de la prière, peut faire ses ablutions et prier sans se soucier de ce qui peut échapper de lui pendant la prière car cela n'entraîne pas la rupture de ses ablutions de l'avis unanime des imams. Tout ce qu'il doit faire est de renouveler ses ablutions pour chaque prière.** Extrait de Madjmou al-fatawa (21/221)

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) fut interrogé en ces termes: « Voici une femme qui est au 9e mois de sa grossesse. Elle souffre d'un incessant écoulement d'urine. Du coup, elle a cessé de prier ce dernier mois. Cela constitue-t-il un abandon de la prière? Que doit-elle faire?

Voici sa réponse: « La femme en question et celles qui se trouvent dans le même état n'ont pas à abandonner la prière. Bien au contraire, elle doit prier comme elle peut et faire ses ablutions pour chaque prière à l'instar de la femme en butte à un dysfonctionnement de ses règles. Qu'elle utilise des garnitures en coton ou d'autres (matières) pour se préserver et qu'elle fasse la prière



à son heure. Elle doit faire en même temps les prières surrogatoires, comme elle peut regrouper les deux prières de l'après midi, et les deux premières prières de la nuit comme la femme confrontée au dysfonctionnement de ses régions est autorisée à le faire, compte tenu de la parole d'Allah le Puissant et Majestueux : **Craignez Allah autant que faire se peut.** Elle doit rattraper les prières ratées et se repentir devant Allah le Transcendant et Très-haut tout en regrettant ses actes du passé et tout en se décidant de ne plus récidiver, en application de la parole d'Allah le Transcendant et Très-haut: **...Et repentez-vous tous devant Allah, Ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.** (Coran,24:31) » Extrait de Madjmou fataawaa Cheikh Ibn Baz (10/224)

Les ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance ont été interrogés sur le cas d'un homme souffrant d'énurésie qui raterait la prière faite en groupe s'il devait attendre l'arrêt de l'urine...Comment juger son cas?

Voici leur réponse: « Si l'on sait que l'écoulement de l'urine peut arrêter, le concerné n'est autorisé à participer à une prière en groupe en cet état car il doit attendre que l'écoulement cesse , se purifier , faire ses ablutions et accomplir sa prière, même après celle faite en groupe. Il doit s'empresse à se nettoyer et à faire ses ablutions après l'entrée du temps de la prière dans l'espoir de pouvoir rejoindre la prière faite en groupe. Allah est le garant de l'assistance

Bénédiction et salut soient sur notre Prophète , Muhammad , sur sa famille et sur ses compagnons.

Commission Permanente pour la Consultance

Abdoullah ibn Qaoud, Abdourrazzaq Afifi et Abdoul Aziz in Abdoullah ibn Baz

Avis de la Commission Permanente pour la Consultance (5/448)

Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Le malade souffrant de l'énurésie peut se retrouver dans deux cas.Le premier est celui d'un écoulement continue d'urine; chaque fois qu'une quantité se concentre dans la vessie, elle s'écoule. Un tel malade fait ses ablutions dès l'entrée du temps de la prière et place une protection sur son sexe et s'donne à sa prière. Ce qui pourrait s'écouler en dépit de cela ne lui nuirait en rien. Le second**



cas est marqué par des pauses dans l'écoulement de l'urine qui peuvent durer de 10 à 15 minutes. Celui qui se trouve dans ce cas doit attendre l'arrêt de l'écoulement avant de faire ses ablutions et de prier , même s'il devait rater la prière faite en public. Extrait de as'ilatoul baab al-maftouh, question n°17 Liqaa 67.

Allah le sait mieux.